

**Rapport annuel 2017 en exécution de l'ordonnance du 12 janvier 2006 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois, et de l'arrêté du 07 septembre 2017 portant exécution de l'article 5 de l'ordonnance du 12 janvier 2006.**

## **Table des matières**

- I. Introduction
- II. Relevé des rémunérations, avantages et frais de représentation octroyés aux administrateurs
- III. Liste des voyages auxquels les administrateurs ont participé
- IV. Inventaire de tous les marchés publics conclus par le Port de Bruxelles

### Annexes

- Ordonnance du 12/01/2006 ;
- Arrêté d'exécution de l'article 5 de l'Ordonnance
- Décision générale du conseil d'administration du Port de Bruxelles du 24/02/2006

# I. INTRODUCTION

En date du 01/02/2006, le Moniteur belge a publié l'ordonnance du 12/01/2006 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois (cf. ordonnance en annexe 1).

En exécution des articles 10 alinéa 1 et 4 § 1 et § 4 de cette ordonnance, le conseil d'administration du Port de Bruxelles a, le 24/02/2006, adopté une décision générale (cf. copie de la décision générale adoptée par le conseil d'administration du Port de Bruxelles le 24/02/2006 en annexe 2).

Cette décision précise les montants des rémunérations et avantages de toute nature et frais de représentation et autres outils de travail des administrateurs.

A l'article 7 de l'ordonnance susvisée il est précisé :

*« Sans préjudice des dispositions législatives existantes, chaque collège des bourgmestre et échevins, collège de police ou organe de gestion de l'institution visée à l'article 2 publie un rapport annuel écrit dans les 3 mois de la fin de chaque année civile. Ce rapport comprend :*

- *un relevé détaillé des rémunérations et avantages de toute nature ainsi que de tous les frais de représentation octroyés à ses mandataires publics ;*
- *une liste de tous les voyages auxquels chacun de ses mandataires publics a participé dans le cadre de l'exercice de ses fonctions ;*
- *un inventaire de tous les marchés publics conclus par la commune ou l'institution visée à l'article 2, en précisant pour chaque marché les bénéficiaires et les montants engagés, que le marché ait été passé avec ou sans délégation de pouvoir.*

*Toute personne a le droit de consulter le rapport visé à l'alinéa précédent. »*

L'AGRBC du 07/9/2017 portant exécution de l'article 5 § 1er de l'ordonnance du 12 janvier 2006 relative à la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois, en vigueur depuis le 1/1/2018 stipule à son article 2 :

*« Sans préjudice des autres dispositions qui leurs sont applicables en vertu de l'ordonnance du 12 janvier 2006, les membres des organes de gestion des organismes publics en exécution de l'article 5 § 1er de cette ordonnance, bénéficient de rémunérations, avantages de toute nature, frais de représentations et avantages de toutes sortes, limités aux montants annuels totaux suivants :*

*1° L'équivalent de 120 euros bruts par séance du Conseil d'administration à laquelle ils ont effectivement assisté pour les membres de ces organes de gestion et sans que ce nombre puisse excéder 20 réunions donnant lieu à rémunération ;*

*2° L'équivalent de 120 euros bruts par séance des organes restreints de gestion à laquelle ils ont effectivement assisté pour les membres de ces organes restreints de gestion et sans que ce nombre puisse excéder 10*

*réunions donnant lieu à rémunération ;*

*3° L'équivalent de 240 euros bruts par séance à laquelle ils ont effectivement assisté pour les commissaires du Gouvernement régional siégeant dans les organes de gestion sans que le nombre ne puisse excéder 40 réunions donnant lieu à rémunération.*

*4° 300 euros bruts pour le Président et le Vice-Président de ces organes de gestion par réunion de ces organes de gestion, des organes restreints de gestion ou par réunion préparatoire à ces séances avec les services administratifs de l'organisme et sans que ce nombre puisse excéder 40 réunions donnant lieu à rémunération ;*

*5° L'enveloppe globale des avantages de toute nature, et frais de représentation pour les Président et Vice-Président ne peut être supérieure à 25 % du montant de la rémunération maximale annuelle de ces derniers.*

*Les frais de représentation relatifs à l'exercice de la fonction sont remboursés a posteriori sur présentation d'un justificatif et de la preuve de paiement par le mandataire public. »*

L'AGRBC du 7/9/2017 précité a pour but d'encadrer les rémunérations, avantages de toute nature, frais de représentations et avantages de toutes sortes dont bénéficient les membres des organes de gestion des organismes publics en les plafonnant à certains montants annuels totaux.

Sont concernés : les président/vice-président ; les administrateurs et les commissaires du Gouvernement (un développement des implications de cet arrêté ainsi que des difficultés d'interprétation qu'il suscite est présenté au point II. F du présent rapport).

Le présent rapport annuel est le reflet de l'exécution de ces dispositions.

Il est transmis aux administrateurs lors de la séance du conseil d'administration du 23 février 2018 ainsi qu'à M. le Ministre Rudi Vervoort, en charge de la tutelle du Port de Bruxelles.

Un exemplaire authentifié est consultable auprès de l'administration portuaire, direction juridique, sur simple demande.

Le présent rapport comprend 3 chapitres conformément aux prescriptions de l'article 7 précité, ainsi que des conclusions.

## **II. Relevé des rémunérations, avantages et frais de représentation octroyés aux administrateurs.**

## A. A propos des émoluments

Conformément à l'article 8 de l'ordonnance du 03/12/1992 relative à l'exploitation et au développement du canal, du port, de l'avant-port et de leurs dépendances dans la Région de Bruxelles - Capitale, l'assemblée générale du Port de Bruxelles a, en date du 26 mai 2017, fixé les émoluments comme suit:

- \* les émoluments à octroyer aux administrateurs sont de € 123,95 par séance du conseil d'administration à laquelle ils participent ; ce montant est lié à l'index référence 01/01/1993 (€ 203,35 brut en février 2017)

**N.B.** Il y a eu une indexation en juillet 2017, à partir de cette date le jeton de présence passe à 207,42€

- \* les émoluments à octroyer au président et au vice-président sont de € 1.032,89 brut par mois ; ce montant est lié à l'index de référence 01/01/1993 (€ 1.694,56 brut/mois en février 2017)

**N.B.** Il y a eu une indexation en juillet 2017, à partir de cette date le montant payé au Président e vice-Président présence passe à 1.728,44€

Conformément à l'article 7 de l'ordonnance du 12/01/2006, le tableau apparaissant ci-dessous fournit un aperçu détaillé des émoluments octroyés par le Port de Bruxelles à ses mandataires publics en 2017 :

Mouvements de comptes : Période date valeur : 01/01/2017 – 31/12/2017

	<b>Forfait</b>	<b>BRUT/mois</b>	<b>NET/mois</b>	<b>NET/2017</b>
<b>Président &amp; Vice-président(e)€</b>				
JABOUR Mohammed Juillet 2017	Par mois	1.694,56 1.728,44	1.355,65 1.382,75	16.430,40
AUVRAY Olivier Juillet 2017	Par mois	1.694,56 1.728,44	1.355,65 1.382,75	16.430,40
<b>Total</b>				<b>32.860,80</b>
<b>Commissaires</b>				
WAKNINE Bety en fonction jusqu'au 31/05/2017	Par mois	248,90	124,45	622,25
HARZE Justine en remplacement de Mme Waknine A partir de juillet 2017 Dès sept 2017 retenue du PI de 50%		248,90 253,87	199,12 203,10 126,93	1.113,04
VAN DER EEKEN Gert Juillet 2017	Par mois	248,90 253,87	199,12 203,10	2.413,32
<b>Total</b>				<b>4.146,61</b>

Nom	Nbr de jetons	Valeur/jeton	Brut/an	Net/an
Geoffroy Coomans de Brachène Juillet 2017	5 3	203,35 207,42	1.639,01	1.311,21
KABACHI Leila Juillet 2017	6 3	203,35 207,42	1.842,36	1.473,90
CORTEVILLE Mireille Juillet 2016	4 4	203,35 207,42	1.643,08	1.314,48
GUERITTE Geoffrey Juillet 2016	5 5	203,35 207,42	2.053,85	1.643,09
GYPERS Jan Juillet 2017	6 3	203,35 207,42	1.842,36	1.473,90
Serge Vilain jusqu'en avril 2017 Etienne NOËL depuis mai 2017 <sup>1</sup> pour BRINFIN Juillet 2017	4 3	203,35 207,42	1.435,66	1.435,66
LOBJOIS Morgane Juillet 2017	4 5	203,35 207,42	1.850,50	1.480,41
EL BELGHITI Fatima-Zohra Juillet 2007	0	203,35 207,42	0	0
BENNANI Sofia Juillet 2017	5 4	203,35 207,42	1.846,43	1.477,15
VAN MAERCKE Alexis Juillet 2017	6 5	203,35 207,42	2.257,20	1.805,77
CADRANEL Benjamin Juillet 2017	4 4	203,35 207,42	1.643,08	1.314,48
KESTEMONT Alain Juillet 2017	5 2	203,35 207,42	1.431,59	1.145,27
VOSSAERT Michaël	4	203,35	813,40	650,72
THOMMES Lara Juillet 2017	5 5	203,35 207,42	2.053,85	1.643,09
INGELS Shanti Juillet 2017	5 4	203,35 207,42	1.846,43	1.477,16
MUYLDERMANS Anton Juillet 2017	2 4	203,35 207,42	1.236,38	989,11
<b>Total montant payé par le Port</b>				<b>20.635,40</b>

**Total général payé par le port pour les émoluments des membres du CA : 24.782,01**

Le montant net repris chez Mme Bety Waknine est moins élevé parce qu'elle a demandé que le Port fasse une retenue de précompte de 50% au lieu de 20 %.

<sup>1</sup> Montant directement payé sur le compte de la société BRINFIN



B. A propos des avantages de toute nature

- 2 administrateurs ont demandé dans le courant de l'année 2017 un abonnement annuel STIB d'une valeur de 275,00 € HTVA;
- Un administrateur a demandé dans le courant de l'année 2017 un abonnement MTB d'une valeur de 346,50 € HTVA.

Année 2017			
Région 50%	DEBUT	FIN	STIB/MTB
VILAIN SERGE (BRINFIN)	01/02/2017	31/01/2018	STIB
AUVRAY OLIVIER	01/05/2017	30/04/2018	STIB
VAN DER EEKEN Gert	01/04/2017	31/03/2018	MTB

- En 2017, tous les administrateurs ont bénéficié d'une assurance « responsabilité des dirigeants et mandataires sociaux » ;

Cette année le voyage d'étude a été organisé en collaboration avec Citydev. L'ensemble du conseil d'administration a été invité à participer, à titre de formation, à un voyage d'étude au Havre. Les rencontres AIVP (Association internationale Villes et Ports) ont eu lieu les 29 et 30 juin 2017. La thématique était « Etre compétitif avec l'animation ville-port ».

6 administrateurs<sup>2</sup> y ont participé.

Les frais de voyage d'étude s'élèvent pour chaque participant à 593€.

(cf. pour plus de détails au point III ci-après).

---

<sup>2</sup> Il s'agit de : M. M. Jabour, M. O. Auvray, Mme S. Ingels, M. B. Cadranel, M. M. Vossaert, M. G. Van der Eeken

C. A propos des frais de mission

En 2017, seul Monsieur Olivier Auvray à participé à deux évènements : l'un organisé par la CPB dans le cadre de Baralo « 60th Anniversary » le 27/06/2017 pour un montant de 27.22€ et l'autre organisé par VOKA le 14/03/2017 pour un montant de 130 €.

D. A propos des frais de représentation

Monsieur Jabour a exposé pour 645,03 € de frais de représentation en 2017 :

- 55 € pour la visite au port de Dunkerque le 18 Novembre 2016.
- 593 € pour la représentation au Havre le 29 Juin 2017

Monsieur Auvray a exposé pour 593 € pour la représentation au Havre le 29 Juin 2017.

E. A propos des outils de travail

Comme en 2016, le Port de Bruxelles a mis un bureau de fonction avec ordinateur à la disposition du président et du vice-président dans le bâtiment du Port de Bruxelles sis Place des Armateurs, 6 à 1000 Bruxelles.

Monsieur Mohammed Jabour, président, dispose d'un GSM incluant un agenda électronique d'un montant de 626.15 € (HTVA) (d'une valeur résiduelle au 31/12/2016 de 0 €).

Il dispose également d'un abonnement DATA pour Ipad d'un montant mensuel de 20€ (HTVA)

Monsieur Olivier Auvray, vice-président dispose d'un GSM incluant un agenda électronique d'un montant de € 626,15 (HTVA) (d'une valeur résiduelle au 31/12/2016 de 0 €)

Ils bénéficient également chacun d'abonnements à différents journaux pour un montant total de 1.265 € dont vous trouverez le détail ci-dessous.

**Abonnement de M. M. Jabour**

La Capitale pour un montant de 320€

La DH pour un montant de 345€

**Abonnements de M. O. Auvray**

De Tijd pour un montant de 408€

Le Soir pour un montant de 192€

F. Nouvelles règles introduites par l'AGRBC du 7-9-2017 portant exécution de l'article 5 de l'ordonnance du 12 janvier 2006 relative à la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois :

L'AGRBC du 7-9-2017 a pour but d'encadrer les rémunérations, avantages de toute nature, frais de représentations et avantages de toutes sortes dont bénéficient les membres des organes de gestion des organismes publics en les plafonnant à certains montants annuels totaux.

Cet arrêté est d'application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Sont concernés : les président/vice-président ; les administrateurs et les commissaires du Gouvernement.

Les plafonds fixés sont les suivants :

➤ Administrateurs :

- ✓ 120 euros bruts par séance du Conseil d'administration à laquelle ils ont effectivement assisté. Ce montant sera lié à l'indice santé (donc indexé) ;
- ✓ Au maximum 20 réunions par an donnant lieu à rémunération ;
- ✓ (120 euros bruts par séance des organes *restreints* de gestion à laquelle ils ont effectivement assisté pour les membres de ces organes restreints de gestion et sans que ce nombre puisse excéder 10 réunions donnant lieu à rémunération.)

➤ Président et vice-président :

- ✓ 300 euros bruts par réunion :
  - de ces organes de gestion (ex : CA) ;
  - des organes restreints de gestion (ex : Comité de gestion) ;
  - par réunion préparatoire à ces séances avec les services administratifs de l'organisme.Ce montant sera lié à l'indice santé (donc indexé);
- ✓ Au maximum 40 réunions par an donnant lieu à rémunération ;
- ✓ L'enveloppe globale des avantages de toute nature, et frais de représentation pour les Président et Vice-Président ne peut être supérieure à 25 % du montant de la rémunération maximale annuelle de ces derniers.  
Les frais de représentation relatifs à l'exercice de la fonction sont remboursés a posteriori sur présentation d'un justificatif et de la preuve de paiement par le mandataire public.

➤ Commissaires du Gouvernement régional :

- ✓ 240 euros bruts (par séance à laquelle ils ont effectivement assisté pour les commissaires du Gouvernement régional siégeant dans les

- organes de gestion (AG et CA). Ce montant sera lié à l'indice santé (donc indexé) ;
- ✓ Au maximum 40 réunions par an donnant lieu à rémunération.

L'assemblée générale extraordinaire du Port du 22/12/2017, a pris acte du contenu de l'AGRBC du 7-9-2017 précité et a décidé de fixer, conformément aux al. 3 et 5 de l'article 8 de L'Ordonnance du Port de 1992, les émoluments des administrateurs et des président et vice-président aux montants déterminés par l'AGRBC du 7-9-2017 précité.

Néanmoins, des problèmes d'interprétation de l'AGRBC du 7-9-2017 se sont posés.

Le Port a donc adressé, le 25-01-2018 un courrier au Ministre-Président afin de connaître l'interprétation à donner au texte de l'arrêté précité concernant plus précisément les « réunions préparatoires à ces séances (ndlr des organes de gestion) », dans la mesure où ses dirigeants sont susceptibles, potentiellement, de participer à 18 de ces réunions par an.

En effet, le Port organise chaque année 11 conseils d'administration ainsi que 11 comités de gestion. Il reste donc théoriquement 18 « réunions préparatoires » potentielles pour atteindre le plafond des 40 réunions par an.

Plus précisément, le Ministre-Président est sollicité afin de préciser si le libellé de l'arrêté « réunion préparatoire à ces séances (ndlr des organes de gestion) » permet ou non aux Président et Vice-Président du Port de comptabiliser dans les 40 réunions donnant lieu à rémunération les actes qu'ils sont amenés à poser en exécution des décisions prises par le conseil d'administration du Port. Ses dirigeants sont en effet amenés régulièrement à consacrer une partie de leur temps au profit du Port en diverses occasions (signatures d'actes notariés ; représentation du Port ; conférences de presse etc.).

De façon générale, le Port souhaite savoir si la formalisation de la participation aux réunions nécessite ou non un déplacement « physique » obligatoire de nos dirigeants ou est-il admissible, au vu de l'état actuel des technologies, de pouvoir mener des réunions « à distance » (vidéo conférences par exemple).

Il est à noter qu'en date du 24 janvier 2018 a été publiée au Moniteur Belge l'Ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Cette ordonnance abroge, à son article 12, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, l'ordonnance « transparence » du 12 janvier 2006.

L'impact de cette nouvelle ordonnance sur le système actuel rémunérations, avantages de toute nature, frais de représentations et avantages de toutes

sortes dont bénéficient les membres des organes de gestion des organismes publics fera l'objet d'une note séparée au conseil d'administration dans le courant de l'année 2018.

### **III. Liste des déplacements auxquels les administrateurs ont participé**

Le voyage d'étude proposé par le Port de Bruxelles à destination de son conseil d'administration s'est déroulé du 29 au 30 juin 2017 au Havre, dans le cadre des rencontres de l'AIVP (Association internationale Villes et Ports) dont la thématique, cette année, était «Etre compétitif avec l'animation ville-port».

### **Avant-propos**

Le voyage d'étude du conseil d'administration avait été organisé cette année en collaboration avec Citydev. Les rencontres AIVP (Association internationale Villes et Ports) du Havre des 29 et 30 juin 2017 ont été proposées aux deux conseils d'administration, qui ont marqué leur accord. La thématique de ces rencontres était « Etre compétitif avec l'animation ville-port »

La délégation était constituée de 21 personnes, réparties comme suit :

- Port de Bruxelles :
  - Membres du CA :  
Mohammed Jabour, Olivier Auvray, Benjamin Cadranel, Shanti Ingels, Gert Van der Eeken, Michael Vossaert,
  - Membres du personnel : Alfons Moens, Philippe Matthis, Valérie Tanghe et Sylvain Godfroid.
- Citydev : 5 membres du CA et 7 membres du personnel.

A l'instar des années précédentes, ce voyage s'intégrait dans une démarche volontariste de benchmarking et benchlearning telle que décrite à l'article 28 du contrat de gestion du Port de Bruxelles, spécifiquement en son article 36 qui prévoit que « [...]le Port étudiera les domaines d'excellence de certains ports européens ainsi que les pratiques développées en la matière afin d'identifier de nouvelles opportunités de développement, d'optimisation de ses processus et d'amélioration de ses services. Pour la mise en œuvre des benchmarking et benchlearning précités, le Port continuera à s'appuyer sur le savoir-faire développé par l'Association internationale « Villes et Ports » dont il est l'un des 200 membres adhérents. »

A l'occasion de ces rencontres AIVP, la charte pour la mise en œuvre d'un Port Center a été signée entre l'AIVP, La Communauté portuaire bruxelloise et le Port de Bruxelles.

### **Compte rendu des exposés faits à l'occasion des Rencontres AIVP**

Le programme des rencontres<sup>3</sup> s'est articulé autour de cinq thématiques :

- *Keynote* de Michel Desvigne et Inessa Hansch ;
- Rencontre 1 : Quels retours sur investissement pour le territoire ?
- Rencontre 2 : Le Havre, attractivité territoriale et relation Ville Port
- Rencontre 3 : Comment faire émerger une communauté d'intérêts Ville Port ?
- Rencontre 4 : Comment ouvrir l'interface Ville Port sur le spectacle portuaire ?
- Rencontre 5 : Comment dynamiser les interactions Ville / Port / Citoyen ?
- Visite en bateau du port du Havre

Les différents exposés ont illustré de manière très variée en fonction des contextes et des problématiques spécifiques rencontrées, l'intérêt qu'il y a avait pour les ports aujourd'hui d'investir financièrement non seulement dans des outils portuaires et économiques d'avenir

---

<sup>3</sup> Les actes complets édités par l'AIVP sont disponibles sur simple demande

(nouvelles technologies, transition énergétique, ...), mais aussi dans la « mise en scène » des activités portuaires, la demande de « voir » et de « vivre » le port par ses habitants étant de plus en plus forte et garante de son acceptation par la population.

Cette mise en scène ne doit pas être une extension de la ville au sein du domaine portuaire, mais véritablement une « mise en scène » et « à l'échelle » portuaire des espaces publics créés ou réaménagés : ainsi l'exemple de l'aménagement de Michel Desvignes et Inessa Hansh au Havre qui ont choisi de simplifier au maximum la « lecture » de l'espace public à créer pour conserver à cet endroit la monumentalité des espaces portuaires et dégager la vue vers les installations en activité.

De l'avis de très nombreux intervenants : « Il est essentiel de faire venir les citoyens dans les espaces portuaires. Pour ce faire, l'organisation d'événements dans ces espaces est un excellent vecteur. »

Quelques autres enseignements et phrases entendues (voir programme en annexe pour les références des personnes citées) :

- Le Port de Gênes participe actuellement à près de 250 événements par an (Alberto Cappato)
- « Faites-nous rêver (Thomas Malgras)
- Vision écosystémique de la relation ville-port : « ensemble, on y arrivera mieux ». (Thomas Malgras) ;
- « Pas besoin d'être au milieu des grues pour voir les activités portuaires », cf. Hamburg (Carola Hein)
- « Faire du port un spectacle vivant » : projection d'aurores boréales sur les silos des terminaux céréaliers (Mario Girard)
- « The city (of Venice) can lean on the port, the port can light up the city life » (Federica Bosello) ;
- Création de jeux de société en lien avec la thématique portuaire, d'une « visite virtuelle » du Port,...

## **Programme complet des Rencontres AIVP du Havre (29-30 juin 2017)**

### **Intervention key note**

#### **Etre compétitif avec l'animation Ville Port**

**Michel Desvigne**, Paysagiste, Paris, France

**Inessa Hansch**, Architecte, Paris, France

### **Rencontre 1 : Quels retours sur investissement pour le territoire ? (table ronde)**

**Eamonn O'Reilly**, CEO, Dublin Port Company, Ireland

**Maurice Jansen**, STC Group, Rotterdam, Netherlands

**Alberto Cappato**, CEO, Porto Antico, Genova, Italy

**Michel Desvigne**, Paysagiste, Paris, France

**Inessa Hansch**, Architecte, Paris, France



## Rencontre 2 : Le Havre, attractivité territoriale et relation Ville Port (table ronde)

---

**Florent Saint Martin**, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, Ville du Havre, France

**Thomas Malgras**, Directeur du GIP Le Havre 500 ans, France

**Anne Coste de Champeron**, Directrice Générale Adjointe, Communauté d'Agglomération du Havre, France

**Fabienne Delafosse**, Présidente du club TPE/PME, CCI Seine Estuaire, France

**Baptiste Maurand**, Directeur Général Adjoint, Haropa – Port du Havre, France

## Rencontre 3 : Comment faire émerger une communauté d'intérêts Ville Port ?

---

### Communautés d'intérêt Ville Port : hier, aujourd'hui, demain

**Carola Hein**, Professor and Head, Chair History of Architecture and Urban Planning, Delft University of Technology, Netherlands

### Marseille, les principes de la concertation continue sur le port Ouest

**Renaud Paubelle**, Directeur de l'Aménagement, Grand Port Maritime de Marseille, France

### Le Cluster Nautique de Barcelone, outil d'animation économique Ville Port

**Toni Tio**, Presidente, Barcelona Clúster Náutico, España

## Rencontre 4 : Comment ouvrir l'interface Ville Port sur le spectacle portuaire ?

---

### La Rochelle : la « Maison du Port » au coeur d'un nouveau lien entre le port, son quartier, et le public

**Bernard Plisson**, Responsable Mission Développement Durable, Port Atlantique la Rochelle, France

### Québec : une promenade portuaire pour mieux intégrer et valoriser les activités du port

**Mario Girard**, Président Directeur Général, Administration portuaire de Québec, Canada

### Las Palmas: l'interface Ville Port au service de la reconquête touristique de la ville

**Esteban del Nero Beneitez**, Subdirector General y Director de la Área de Ordenación Portuaria, Autoridad Portuaria de Las Palmas, España

## Rencontre 5 : Comment dynamiser les interactions Ville / Port / Citoyen ?

---

### Valparaiso : une animation Ville Port multiforme tout au long de l'année

**Raúl Erazo**, Director, Empresa Portuaria Valparaiso, Chile

### Venise : diversifier les canaux d'animation pour toucher tous les publics

**Federica Bosello**, Head of Promotion, Communication and Institutional Relations, Port of Venice, Italy

### Brest : du festif populaire au Hackathon en passant par l'espace d'information

**Marc Dufournaud**, Directeur, Syndicat Mixte pour le Développement de Brest Iroise, France

## **IV. Inventaire de tous les marchés publics conclus par le Port de Bruxelles en 2017**

Au préalable, le Port rappelle qu'en matière de passation et d'exécution des marchés publics (travaux, fournitures et services) il applique le principe du libre accès à la commande publique par le respect d'une mise en concurrence préalable des entrepreneurs, fournisseurs ou prestataires de services, ainsi que des autres dispositions prévues par les lois et arrêtés applicables à cette matière.

En 2017, le Port de Bruxelles a, sur cette base, adjudgé 3 marchés publics dont les montants totaux respectifs dépassaient le seuil minimal fixé par l'article 104 de l'arrêté royal du 16 juillet 2012 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs spéciaux, soit € 170.000 HTVA, et nécessitant dès lors, quelque soit le mode passation choisi (adjudication publique ou restreinte, appel d'offres général ou restreint, procédure négociée avec publicité) une publicité européenne (au Journal Officiel de l'Union Européenne) et/ou belge (au Bulletin des adjudications).

Vous trouverez ci-après le tableau récapitulatif :

N° CSC	Nature	Société Adjudicatrice	Montants	
			Montant estimé pour la durée du marché	Montant ordonnancé au 31/12/17
1174	Accord-cadre relatif à l'installation et la mise en conformité d'installations électriques	AME Elec	€ 305.000	€393.049,29
1179	Accord-cadre relatif à la rénovation des toitures du centre TIR	Atab	€ 185.000	€ 107.426,59
1184	Accord-cadre relatif au remplacement des câbles du pont de Buda	De Brandt	€ 359.000	€ 480.769,50

Le Port reproduit également ci-dessous un second tableau reprenant 5 marchés de grande importance mais dont le montant ne dépasse pas 170.000€ (HTVA) :

N° CSC	Nature	Société Adjudicatrice	Montants	
			Montant estimé pour la durée du marché	Montant ordonnancé au 31/12/17
1176	Accord-cadre relatif à l'entretien des berges herbeuses et plantations du Port de Bruxelles	Les jeunes jardiniers	€ 93.000	€ 74.652,40
1178	Accord-cadre relatif à l'entretien des voiries, parkings, quais etc DU Port de Bruxelles	Snow Clean	€ 129.000	€ 114.274,77
1188	Accord-cadre relatif aux réparations et dépannages des volets manuels ou motorisés du centre TIR	Crombez & Baeyens	€ 100.000	€ 39.735
GRF-328	Centrale de Marchés de carburant de Région de Bruxelles-Capitale – SPRB (le Port participe à la Centrale, mais c'est la Région qui est le pouvoir adjudicateur)	Shell	€ 67.712	€ 16.928
			Réduction de 0,110€ HTVA/ litre sur prix officiel	

N° CSC	NATURE	Société Adjudicatrice	Montants			
			Lot n°	Matière	Cabinet désigné	Tarif HTVA
1175	Services juridiques	CMS De Backer	1	Droit des sociétés et droit fiscal lié	CMS De Backer	152,50€
			2	Droit administratif, en ce compris : le droit des marchés publics ; le droit de l'urbanisme et de l'environnement	Equal Partners	150,00€
		Eubelius	3	Droit de la fonction publique (statutaires et contractuels), en ce compris : le droit social de la fonction publique	Eubelius	160,00€
			4	Récupération de créances	Exelia	125,00€
		Exelia				

Il est à noter enfin que 1354 marchés ne nécessitant aucune publicité préalable ont été attribués par bons de commande (marché sur simple facture acceptée).

L'inventaire de tous les « petits marchés » a été établi sur un tableau Excel de 38 pages consultable dans le rapport original disponible à la direction juridique.

# **Annexe 1 : Ordonnance**



# **Annexe 2** : Arrêté d'exécution de l'article 5 de l'Ordonnance





# **Annexe 3** : Décision du conseil d'administration